

P. 115

Memoire pour servir à
l'intelligence du projet general tracé sur
le Plan de la Ville de Rennes cy joint, qu'on
propose pour la rétablir, avec quel que
indications pour l'exécution de ce projet

Afin qu'une Ville soit belle, utile au commerce
 et au bien public, il faut 1.º que les Rues soient
 percées en ligne droite. 2.º que celles des Entrées
 se communiquent aisément, et que les principales
 ayent 36 pieds ou 6 Toises de largeur, celles de
 traverse de 30 pieds ou 5 Toises afin que les
 Charrois puissent s'y faire commodément sans
 aucun embarras. 3.º que les Places publiques
 soient d'une grandeur suffisante et placées à
 portée de tout ou les principales Rues puissent
 aboutir aux quatre coins, pour que tout
 puisse y arriver et se déboucher sans embarras.
 4.º que les encognures des Mors des maisons qui
 forment les Rues, soient en angle droit ou à
 peu près et nullement en fausse Equerre, tant
 pour la beauté extérieure que celle de la commodité
 intérieure. 5.º que ces Mors ne soient point trop

grands, afin qu'il ne s'y trouve point trop de
vuides dans le centre, et sur tout qu'ils ne
soient point trop petits afin qu'on puisse y
bâtir des maisons d'une grandeur raisonnable.
6.^e Comme les Tribunaux, on se rend la justice
obligent ceux qui y siègent à s'établir à portée de
ces endroits, et invitent ceux qui ont à bâtir
de s'y plaire aussi plutôt qu'en aucun autre
endroit, principalement à Reims, il est très
essentiel que les Sud.^e Tribunaux, surtout les
principaux ne soient point dans un même
quartier, et 7.^e de procurer au Commerce et au
bien public toutes les aisances et les commodités
que la Nature et la Situation peut fournir
Tout ce qui vient d'être marqué étant comme
autant de principes qu'il faut suivre dans
l'établissement d'une Ville, surtout quand elle se
trouve aussi considérable qu'est Reims, c'est
ce qu'on a tâché d'observer autant que le terrain
l'a pu permettre, dans Le Projet général cy joint
tracé sur Le Plan de cette Ville colorié de jaune
ainsi qu'on va le détailler par articles.

Premièrement Pour La Ville haute.

La Ville de Reims est partagée en deux parties
principales par la Rivière appelée Vitaine, dont
l'une de ces deux parties s'appelle Ville haute parce
qu'elle est située sur le penchant de la hauteur,
et l'autre, Ville basse en ce qu'elle est vers le
marais.

La Ville haute en elle-même pour les trois quarts
des maisons sont incendiées, il y a au pourtour
de son enceinte 4 portes ou entrées principales
à savoir 1.^e La Porte de St. Georges, 2.^e Celle au
Foulon, 3.^e De St. Michel, 4.^e De Mortaise, et
encore une autre Porte peu fréquentée qu'on nomme
Porte de Chaubais.

Sur la Rivière il y a un pont qu'on appelle
Pont neuf; Comme c'en est par lui que se fait la
plus grande communication de la Ville basse
avec la haute, et que la porte au Foulon se trouve
vis à vis on y trace une Rue droite afin de rendre
cette communication aisée et comode, d'autant
plus que cette Rue partage à peu près la Ville
haute en deux parties égales, et comme elle est aussi

une des plus longues on a tracé sur la gauche a peu
près dans le milieu la principale Place publique
et d'une capacité raisonnable par rapport à la
grandeur de la ville et du peuple nombreux qu'elle
contient.

On marque aussi une belle place devant le
Palais et très propre à y exiger une figure equestre,
comme ces deux places sont les principales on
voit aussi que les principales rues y aboutissent.

Le Champ Jaquet étant une ancienne place
pour la vente des herbes et des fruits &c, on a tâché
de la conserver et de la rendre d'une capacité un peu
plus grande, plus régulière et les abords plus faciles.
On fait aussi une petite place devant l'Eglise de Saint
Sauveur ainsi que cela conviendrait d'où l'on tire une
des Rues principales pour communiquer aux
dites deux grandes places et à la porte St. Georges
avec une autre qui va gagner la porte St. Michel.

On fait de même une petite place devant
l'Eglise du Calvaire ou aboutissent deux Rues qui
viennent de la Porte Mortuaire, lesquelles il faudra
élargir ainsi qu'il est marqué au plan pour rendre
cette communication beaucoup plus aisée qu'elle n'est.
De la dite petite Place on tire une rue à celle devant

St. Sauveur qui enfle celle qui va à la Porte
St. Michel, une seconde Rue qui passe à la grande
Place et va gagner une petite place devant l'Eglise
de St. Germain pour communiquer à la Rue des
Francois Bourgeois, à la rue Forbin et de là à la porte
de St. Georges.

Comme la Place qui se trouve devant la dite
Eglise de St. Germain est trop petite et fort irrégulière
on la marque plus régulière et un peu plus grande on
élargit aussi les bouts de Rues qui y aboutissent
afin de pouvoir communiquer commodément aux
deux dites Rues et à celles de St. Georges on
élargit de même la petite Rue de Trassart entre les
dites Rues pour mieux communiquer à la
dite Porte de St. Georges.

Du milieu de la Rue qui regarde le Palais, on y
trace une Rue jusqu'à la Ville basse tant pour
la commodité du Public qui peut donner un bel aspect
au Palais, on trace aussi une Rue au pourtour
du Palais avec un dégagement derrière qui
communiquera à la rue du Foulon et au Champ Jaquet.
On tire aussi de la dite Place une grande Rue pour
communiquer aisément à celle du Champ Jaquet
et à la vieille rue de la Cordonnerie qui va à la Porte

moulins, laquelle Rue il faudra élargir suivant
qu'il en est marqué au Plan par une ligne bordée de
jaune.

Et au même essentil d'avoir un rampart au-
pourtour d'une Ville qui soit très libre, on en marque
un joignant l'enceinte de 36 pieds de largeur.

Secondement Pour la Rivière.

La Rivière de Vitaine qui passe dans le milieu
de la Ville laquelle fait la séparation de la Ville
haute d'avec la Ville basse; au lieu d'en avoir tiré
tous les avantages et les commodités que les Rivières
procurent ordinairement; au contraire on l'a
tellement abandonnée et négligée sans y faire
un seul quai, qu'elle y en présente presque
inutile, on s'est seulement contenté de construire
des moulins vers le bas qui gâtent tout parce
que la plus grande longueur qui est au dessus
n'ayant que très peu de mouvement, l'eau qui y
est toujours trouble, laisse tomber des vases dans
le fond, d'où il arrive que pendant l'été et le temps
des chaleurs, ce lit venant à se sécher, il se lève des
vapeurs épicantes et si mauvaises que toute la Ville

en est infectée et cause tous les ans des maladies
très malignes, d'autant plus que pour la décharge de
ces moulins ayant tiré au dessus plusieurs petits
canaux dans la Ville basse, cela forme encore
autant de cloaques très pernicieux: D'ailleurs les
bateaux ne pouvant pas monter plus loin que
jusqu'à ces moulins, fait qu'au lieu d'avoir un
port à droite et à gauche le long de la Ville, il en
reduit à un très petit, au bas de la Rivière.

Pour rectifier tout ce qu'il y a de mauvais dans
ce qu'on vient de rapporter, et pour mettre à profit
ce que la Nature nous présente, on propose sur le
susdit Projet 1.^o de rendre cette Rivière droite
depuis son Entrée dans la Ville jusqu'à la Sortie
2.^o d'y faire sur toute la longueur deux quais de
6 toises de largeur. 3.^o Les moulins qui sont vers le
bas, de les placer vers le haut, avec une porte d'écluse
entre les deux piles des grandes roues, la faire
d'une manière qu'elle puisse servir tout d'un
coup, au moyen de quoy le courant de l'eau au
sortir du dessous des dites grandes roues servira
à nettoyer toujours le lit de la Rivière
jusqu'à la Sortie de la Ville, et de tous en temps en
faisant enfler les eaux au dessus par la formation

des Vannes dediton moulins et ouvrant ensuite
la susdite porte d'écluse l'eau se précipitant ainsi tout
à coup avec rapidité entrainera les bûches
toujours fort net 4°. Cette Rivière étant rendue droite
on pourra recueillir et élever les susdits ^{petits} canaux
qui forment des cloaques, Suivant quoy le canal
de la Rivière étant net et l'eau bien coulante elle
devra estre fort saine et nullement puante ny
contagieuse, ce qui est très essentiel pour le bien
public 5°. Les batteaux pouvant y monter tout
le long de la ville jusqu'aux susdits moulins, les
quais de droite et de gauche pourront servir de
port pour leur décharge tant à la ville basse qu'à
la ville haute, ce qui ne peut estre encore que très
comode tant pour le Commerce que pour le bien
public 7°. On propose aussi de construire des ponts
à toutes les ruis qui aboutissent à la Rivière
afin que la ville haute et la ville basse puissent
se communiquer très aisément et librement de
même que s'il n'y avoit point de rivière entre deux
8°. Outre les avantages et les commodités que le susdit
Canal doit produire, c'est que cela formera aussi
une des plus grandes beautés de la ville par la vue
des deux grandes façades parallèles qui l'élèveront

en droite ligne le long des susdits deux quais.

Troisièmement Pour la Ville basse.

Comme les nouvelles Rues qu'on propose de tracer
dans la ville haute sont beaucoup plus larges que
n'étoient les anciennes et les places publiques qu'on y
ajoutera devant ainsi former plus d'espace qu'il n'y
en avoit, Il s'ensuit qu'il devra rester à proportion
moins d'emplacement pour bâtir des maisons, et
par conséquent contenir en même raison moins
de peuple ou d'habitans. Pour donc remplacer cela
avec usure, on propose de percer la ville basse de
Rues droites distribuées dans les mêmes principes
qu'on le propose pour la ville haute et suivant
qu'elles sont tracées en jaune sur le plan, ce qui
produira 1°. beaucoup plus de façade qu'il n'y en a,
2°. de remplir tous les vuides qui s'y trouvent, 3°.
Toutes les maisons qui y sont et sont petites et
basses, en élevant les nouvelles maisons de même
que celles de la ville haute, tout cela produira
beaucoup plus de logement que ce qui peut se
trouver de moins dans la dite ville haute. 4°. outre
les commodités que ces nouvelles Rues procureront au

bien du commerce et du public, c'est que cela
embellira encore merveilleusement bien cette
moitié de Ville.

Mais pour obliger et exciter d'y bien bâtir, il seroit
très essentiel d'y établir la Jurisdiction du Presidial
au moyen de quoy, il est sûr que le Parlement
étant dans la Ville haute et le Presidial dans
la Ville basse, les personnes de considération et
les autres habitants se partageront à proportion du
concours de ces deux Juridictions et qu'ainsi ces
deux moitiés de la Ville s'établiront également
au lieu que si ces deux corps ou Palais demeurent
dans la Ville haute il est constant que jamais
la Ville basse ne sera habitée que par le menu
peuple et que cette partie demeurera toujours
fort délabrée. Or puisque le Presidial qui étoit
dans la Ville haute se trouve incendié et qu'il
est présentement fort indifférent de le réédifier
dans la Ville haute ou dans la Ville basse, il
paroît qu'il ne doit point y avoir à hésiter
de le rétablir dans celle cy, vu le bien marqué
cy dessus qu'il y doit produire. on pourroit même
proposer encore quelque chose de plus sans
qu'il en coûtât rien au delà; c'est qu'en rétablissant

Le Presidial on pourroit le distribuer d'une
manière qu'il pourroit servir à l'assemblée
des remies d'Etat de la Province et ainsi
les rendre fixes au lieu d'ambulans qu'ils ont
esté jus qu'à présent, ce qui conviendrait
infinitement mieux pour le bien de ceux qui
doivent s'y trouver, et leurs épargneroit bien
de la dépense; Suivant quoy, il est certain que
la Ville basse deviendrait bien tost plus faite-
ment bien bâtie et bien peuplée.

Suivant la susdite Idée d'établir le
Presidial dans la Ville basse on propose
de le placer vis à vis du Palais dans la
prolongation de la Rue qui part du milieu
de la place du Palais aboutissant de même
au milieu de la place qu'on marque devant
le Presidial. Les autres Rues pour la Ville
basse tracées en jaune. Sur le plan designent
aussi les Venes qu'on a eû dans leurs
distributives. Sans qu'il soit besoin d'en rien
détailler icy

Recapitulation

S'il on veut bien se donner la peine
de considérer tout ce qu'on vient de marquer
dans ce mémoire avec le Projet général
qu'on propose sur le Plan de la ville de Rouen,
Il sera aisé de remarquer qu'on a suivi
exactement les principes spécifiés des l'entrée
car 1.^o Les Rues y sont autant bien distribués
que le plan du Terrain l'a pu permettre
2.^o Les communications aux grandes Entrées
et aux places publiques bien aisées et bien
libres 3.^o Les places publiques tant grandes
que petites bien placées et bien distributives.
4.^o Les emplacements des Îlots des maisons à
peuprés d'équité. 5.^o Ces Îlots ne sont aussi
ni trop grands ni trop petits. 6.^o Les tribunaux
des principales Juridictions bien placés et 7.^o La
Rivière de Vieux qui passe au milieu de la
ville en la rectifiant suivant le Projet corrige
toutes les inconvénients qu'elle produit et procure
en même temps tous les avantages et les commodités
qu'on peut raisonnablement souhaiter.

Outre ce qu'on vient de marquer, il y a

encore plusieurs choses à faire observer
dans la susdite Réedification des bâtiments
tant par rapport au bien public qu'à la
beauté de la ville, c'est 1.^o que toutes les façades
des Rues soient élevées et décorées uniformément
2.^o que chaque Rue aye sa décoration particulière
afin de pouvoir les distinguer d'un seul coup d'œil
et d'éviter qu'elles ne soient point répétées, ce qui
produit ordinairement une espèce de dégoût. 3.^o que
les Maisons soient bâties d'une manière qu'on
ne puisse plus craindre aucun grand accident
de feu, or c'est ce qu'on se propose de faire
exactement observer dans l'exécution du susdit
Projet lors qu'on viendra à y travailler

P
L'ON exécute le susdit Projet (que l'on peut
considérer sous deux parties à savoir l'une pour
la ville haute et l'autre la ville basse), à
l'égard de la ville haute qui est la partie
essentielle à établir, Il y a la dépense de cinq
articles lesquels doivent naturellement tomber
à la charge du Roy 1.^o L'embourcement des
fonds qu'il faudra prendre aux propriétaires
2.^o La démolition des maisons restantes qu'il

faudra demolir pour bâtir les nouvelles Rues
et former le nouveau lit de la Rivière; 3. Le
creusement du nouveau lit de la Rivière qui
passe dans la ville; la batisse de deux quais avec
les six ponts et la Réedification des moulins
avec la porte de l'écluse entre les deux piles 4. La
Réedification des Halles publiques à sçavoir celle
pour les bouchers et lardiers, celle pour le pain
et celle de la poissonnerie. 5. Le Pavé des Rues et
des Tuyaux de conduite pour l'écoulement des Eaux
Communes.

Couci qui est du 1.^{er} article, il n'est pas si
considérable qu'il paroît d'abord; car à l'égard
des Rues, suivant les ordonnances les rues
larges ou étroites ne se remboursent point
à cause du bénéfice des fauës non plus que les
grands Chemins, il en y a quelques places
publiques contées depuis une ligne parallèle
aux fauës des maisons distante de la moitié
de la largeur d'une Rue voisine qui se rembourse.

Suivant les Mémoires joints qui marquent
la manière de bien établir la fourniture des
matériaux et qui indiquent en détail les
Revenant pour qu'on y peut trouver tout.

le Total monte à 859830^{fr} non compris ce
qu'il faudra retenir par batellée pour rembourser
Le Roy des avances pour la construction de
118 grands batteaux et 6 petits. La somme
est plus que suffisante pour faire exécuter
Les 5. susd. Articles pour le rétablissement de la
ville haute.

à l'égard de ce qu'il faudra demolir pour
élargir les anciennes Rues marquées d'une ligne
jaune au Projet, Les Etats de la Province
pourront bien se charger de cette dépense de
même que tout ce qu'on propose pour bien réedifier
la ville basse à sçavoir 1. la Réedification du
Présidial ou proprement leur Palais. 2. Le
remboursement de la place devant le susdit
Palais et les maisons qu'il faudra demolir
pour tracer les nouvelles Rues conformément
au susdit Projet, Et si le Roy veut bien
continuer à faire fournir de ses Soies le
surplus des bois qu'il faudroit pour la réedifi-
cation de la ville basse, de même que sa
Majesté a la bonté d'en fournir pour celle de
la ville haute, et continuer à lever les revenant
bona sur les matériaux aussi de même, cela

fournirois la plus grande partie de la susdite
Depense. Suivant quoy tout ce qui vient d'estre
marqué et auu bien mien en regle Sans compter
les autres graces que le Roy peut faire à ceux
qui viendront bâtir ou s'establiir dans Rennes,
Il est certain que tout le susdit Projet s'exécutera
de suite très aisément, et que la Ville sera
une des plus belles du Royaume et très
majestueuse.

Memoire pour prauoir
à bien etabliir la fourniture des
matériaux necessaires à la Réedifi-
cation des Maisons incendiées de
la Ville de Rennes conformément
au Projet cy joint Sur quel pied on
peut les fixer, et le Stevenant bon
qu'on y pourra trouver pour seruir
à l'exécution du susdit Projet.

Premierement

Afin d'exiler tout le monde et leur procurer
les moyens de bâtir des maisons à Rennes
pour réedifier la partie incendiée, il en est de la
dernière consequence d'establiir toutes choses d'une
maniere qui puisse faire rendre à Rennes
les matériaux à meilleur marché qu'ils
n'estoient cy deuant. Pour cet effet il est
nécessaire 1.^o que le Roy donne de ses Forêts
les plus voisines, les bois sur pied, gratis,
afin que ni ayant plus que le prix du volage
et de la voiture jusqu'à Rennes à payer, on

puime avoir les bois à bon compte 2°. que le
Roy fasse l'avance pour 118 grands batteaux
es 6 petits. 3°. que les voitures par eau servent
au transport des matériaux propres à bâtir,
soient exemptes de rien payer aux passages des
Ecluses, au moyen de quoy Il est certain qu'ils
reviendront à meilleur marché, sans que ce
privilege fasse tort ala ferme des otrois
puisque l'exemption pour ces voitures n'étant
que pour le rétablissement de la ville de Rennes
qui est un cas extraordinaire, cela ne nuira en
rien aux Droits des autres voitures ordinaires

Ce qu'on vient de marquer etant très essentiel
pour faciliter le susdit travail, il sera ensuite
nécessaire de régler toutes choses par entreprise
tant pour les bois, la pierre de taille, le moilon
la chaux etc. rendue à Rennes au prix dont
on conviendra, afin que le taux etant fixé
sur chaque sorte de matériaux, les particuliers
qui voudront bâtir, ne puissent avoir d'autre
embarras que celui de les trouver sous leurs
mains à un prix fixé et à meilleur compte
qu'ils ne font ailleurs cy devant.

Secondement

L'établissement pour la fourniture des
matériaux etant mis en Règle suivant
qu'il vient d'être marqué à l'article cy dessus,
comme il doit se bâtir au moins 550. maisons
moyennes entre grandes et petites; voici à peu
près la quantité de matériaux qu'il faudra,
Le prix fixé pour chacun Et le Revenant bon
qu'on pourra y trouver

Bois de charpente.

1862790 pieds cubes, en le donnant à
18. ou 20. au plus, chaque pied, qui est un
prix à bien meilleur marché que cy devant.
on pourra y trouver aisement 6-8. par
pied. ainsi pour les susd. 1862790 pds
cubes cy - - - - -

620930.

Moilon.

69500 Battelés de moilon de pierre
lesquels etant exempt de payer th 5-10.
par battelé pour les Droits du
passage des ecluses, on pourra bien
y trouver 30 sols par battelé; ainsi
pour les 69500 battelés cy - - - - -

104250.

Livre deaille.

2370 Batteés de pierre de taille dure
 Lesquelles étant exemptes de payer —
 16th 16 Sols par battelés pour les
 Droits de passage des ecluses, on pourra
 y trouver 5th par battelés. ainsi pour
 les 2370. battelés cy ————— 11850th

1600 Batteés de pierre de taille de
 Tuffau lesquelles étant exemptes de
 payer 31th par battelés pour les
 Droits, tant celui du pont de sé,
 d'Ingrande, que ceux du passage des
 Ecluses, on pourra y trouver aisément
 8th par battelés. ainsi pour les 1600.
 battelés cy ————— 12800th

N. Non compris ce qu'il faudra
 retirer par battelés marque aux
 articles cy dessus pour rembourser
 l'avance que le Roy aura faite pour
 la construction de 118. grands bateaux
 et 6 petits

Briques

Sur 28000 milliers de grosses briques

on pourra trouver 2th par milliers,
 puis quelle sera encore à plus de la
 moitié meilleur marché que celle
 d'ordinaire ainsi pour 28000 mill.
 de briques cy ————— 56000th

Chaux.

Sur 200 mil Barriques de chaux,
 en decouvrant la carrière de front
 et faisant cuire la pierre dans de
 grands fourneaux au lieu de petite,
 on pourra trouver aisément 5 Sols
 par barrique, puisque la chaux sera
 encore à bien meilleur compte que
 cy devant ainsi pour 200 mil.
 de barriques cy ————— 50000th

Total 859830th

Fait à Rennes le 25^e Avril 1721.
 Robelin

Livre deaille.

2370 Batteés de pierre de taille dure
lesquelles étant exemptes de payer —
16th 16 Sols par battelés pour les
droits de passage des ecluses, on pourra
y trouver 5th par battelés. ainsi pour

les 2370. battelés cy ————— 11850th

1600 Batteés de pierre de taille de
Tuffau lesquelles étant exemptes de
payer 31th par battelés pour les
droits, tant celui du pont de sé,
d'Ingrande, que ceux du passage des
Ecluses, on pourra y trouver aisément
8th par battelés. ainsi pour les 1600.
battelés cy ————— 12800th

N. Non compris ce qu'il faudra
retenir par battelés marque aux
articles cy dessus pour rembourser
l'avance que le Roy aura faite pour
la construction de 118. grands bateaux
et 6 petits

Briques

Sur 28000 milliers de grosses briques

on pourra trouver 2th par milliers,
puis quelle sera encore à plus de la
moitié meilleur marché que celle
ordinaire ainsi pour 28000 mill^{rs}
de briques cy ————— 56000th

Chaux.

Sur 200 mil Barriques de chaux,
en decouvrant la carrière de front
et faisant cuire la pierre dans de
grands fourneaux au lieu de petite,
on pourra trouver aisément 5 Sols
par barrique, puisque la chaux sera
encore à bien meilleur compte que
cy devant ainsi pour 200 mil.
barriques cy ————— 50000th

Total 859830th

Fait à Rennes le 25^e Avril 1721.
Robelin